

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**2 OCTOBRE 2013
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le mercredi 2 octobre 2013, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Est absent : Monsieur le conseiller Joël Beauchemin

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

Monsieur le maire Martin Dampousse confirme l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

36.5 Renonciation aux droits de reprise – Terrain vendu à Les Investissements Innoval inc. (lots P-515 et P-516)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Nombre de logements prévus au projet résidentiel sur le terrain de Vitro-Plus
- Terrain visé par les conditions ministérielles imposé pour la levée de servitude

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2013-364

**Approbation procès-verbal
Séance générale 9 septembre 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 9 septembre 2013 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2013-365 Approbation des comptes – septembre 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de septembre 2013 :

Fonds d'administration : 1 359 809.12 \$
(Chèques numéros 13 157 à 13 404 paiements par débit direct et paiements électroniques)

Fonds des dépenses en immobilisation : 1 514 040.70 \$
(Chèques numéros 1325 à 1360)

Certificat de la trésorière numéro 2448

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2013-36 Règlement 534-42 modifiant le règlement 534 relatif au stationnement, à la circulation et à la sécurité publique afin d'abaisser la limite de vitesse permise de 50 km/h à 30 km/h sur une partie du boul. de la Marine

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-42 modifiant le règlement 534 relatif au stationnement, à la circulation et à la sécurité publique afin d'abaisser la limite de vitesse permise de 50 km/h à 30 km/h sur une partie du boul. de la Marine.

2013-366 Adoption – Règlement 707-48 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre maximal d'unités de logements des habitations multifamiliales et des habitations mixtes dans la zone H-518

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-48 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre maximal d'unités de logements des habitations multifamiliales et des habitations mixtes dans la zone H-518.

Adoptée.

2013-367 Adoption – Règlement 707-50 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d’inclure des dispositions particulières pour la construction de remises dans la zone H-488

Attendu qu’aucune personne intéressée n’ayant le droit de déposer une demande d’approbation référendaire ne s’est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-50 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d’inclure des dispositions particulières pour la construction de remises dans la zone H-488.

Adoptée.

2013-368 Adoption – Règlement 801 abrogeant le règlement 307-3 concernant l’entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport Sorel-Varenes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varenes adopte le règlement 801 abrogeant le règlement 307-3 concernant l’entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport Sorel-Varenes.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s’adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; M. Labruyère demande de préciser la distance de la ligne où sera implanté le futur abri d’automobile ainsi que le motif de la demande.

2013-369 Dérogation mineure no 1059-01-9878 Réduction de la marge latérale pour la construction d’un abri d’auto 1906, rue Doucet

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour la construction d’un abri d’auto au 1906, rue Doucet;

Considérant la recommandation négative par la résolution CCUE 2013-08-48 du 28 août 2013 par le comité consultatif d’urbanisme et d’environnement;

Considérant les informations supplémentaires transmis au conseil municipal;

Considérant qu’un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 17 septembre 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 1059-01-9878 afin de réduire la marge latérale de 1 mètre à 30 cm pour permettre la construction d'un abri d'auto, tel qu'illustré par le plan en annexe des présentes.

Le terrain porte le numéro de lot 78-8-35 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone H-416.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après ; M. Jasmin Audet, résident du secteur, s'oppose au déplacement de droit acquis pour des motifs de sécurité (rue insuffisamment large) et l'implantation d'un usage commercial dans la zone résidentielle. Il souligne que ces usages sont permis dans les zones commerciales et n'ajoute pas de valeur dans une zone résidentielle. M. Audet dépose une pétition de 33 noms ayant signé contre ledit déplacement. M. Sophie Bouchard souligne que le règlement d'usages conditionnels a été modifié sans que les salons de coiffure commerciaux ne soient spécifiquement consultés de 2011, Mme Bouchard demande de refuser le transfert de droits acquis considérant ce transfert comme une concurrence illégale. Madame Cécile Blais appuie les déclarations de mme Bouchard. Mme Emma Costanzo mentionne être la personne ayant fait la demande de déplacement. Elle souligne la complexité des démarches visant à obtenir une autorisation de déménagement. Elle mentionne de plus ne pas travailler au noir et que ce déménagement était nécessaire, car sa famille s'agrandit. M Pierre Cummins demande au conseil de revenir en arrière et de ne pas autoriser personne pour le déménagement de droits acquis pour commerce à domicile. Monsieur le maire Martin Damphousse mentionne qu'une zone de dégagement en rapport aux zones commerciales où est présent ou est permis l'usage de salon de coiffure pourrait être ajoutée au règlement d'usages conditionnels. Mme Bouchard et Mme Isabelle Beaulieu expriment leur déception au conseil quant au manque de consultation spécifique des salons de coiffure et d'esthétiques commerciaux. Mme Manon Provençale exprime l'opinion qu'un droit acquis de devrait pas pouvoir être déplacé. M Cécile Blais mentionne que les commerçants devraient être plus respectés en vertu du montant de taxes municipales qu'ils acquittent.

**2013-370 Usages conditionnels
205, rue du Fief**

Considérant la demande présentée par le requérant pour la demande de déménagement (d'une résidence unifamiliale à une autre) d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis de type « salon de coiffure » au 205, rue du Fief;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 10 septembre 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme résolution CCU 2013-08-49 du 28 août 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission du permis déménagement (d'une résidence unifamiliale à une autre) d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis de type « salon de coiffure » au 205, rue du Fief sur le lot 104-101 dans la zone H-508, tel que montré sur le plan en annexe des présentes.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après ; aucune question.

**2013-371 Usages conditionnels
3872, chemin de la Côte-Bissonnette**

Considérant la demande présentée par le requérant pour la demande d'agrandissement d'une résidence unifamiliale afin d'y aménager un logement complémentaire au 3872, chemin de la Côte-Bissonnette;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 10 septembre 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme résolution CCU 2013-08-43 du 28 août 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission du permis de construction pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale afin d'y aménager un logement complémentaire au 3872, chemin de la Côte-Bissonnette sur le lot 29-1-P dans la zone A-306, tel que montré sur les plans en annexes des présentes.

Adoptée.

**2013-372 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 1057-90-4713
Installation d'enseignes détachées et attenantes
530 à 536, boul. Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme résolution numéro CCU 2013-09-56 du 25 septembre 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 1057-90-4713 autorisant l'installation d'enseignes détachées et attenantes pour les adresses 530 à 536, boul. Lionel-Boulet, le tout conformément aux plans préparés par les compagnies Publiforme (pour le 530 Lionel-Boulet, compagnie Brio); Transworld Signs (pour le 532 Lionel-Boulet, compagnie Petro-Canada); Enseignes Auvatech (pour le 534 Lionel-Boulet, compagnie Beau-Soir) et L'Atelier de l'affichage (pour le 536 Lionel-Boulet, compagnie Thaï Express)

ayant tous comme numéro de projet «Projet commercial 532/540 Lionel-Boulet à l'angle de la route 132 Varennes» réalisés le 19 septembre 2013.

Le bâtiment est sis au 530 à 536, boul. Lionel-Boulet sur le lot 638 dans la zone C-209.

Adoptée.

2013-373 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 1056-99-6265
Construction de nouvelles enseignes attenantes au bâtiment principal
540, boulevard Lionel-Boulet

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme résolution numéro CCU 2013-09-58 du 15 mai 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 1056-99-6265 autorisant l'émission du certificat d'autorisation pour la construction de nouvelles enseignes attenantes au bâtiment principal le tout conformément aux plans préparés par la compagnie Enseignes Auvatech (pour le 540 Lionel-Boulet, compagnie Benny et co.) ayant comme n° de projet «Projet commercial 532/540 Lionel-Boulet à l'angle de la route 132 Varennes» réalisés le 19 septembre 2013.

Le bâtiment est sis au 540, boul. Lionel-Boulet sur le lot 639 dans la zone C-209.

Adoptée.

2013-374 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 1255-63-4829
Construction d'un bâtiment principal et aménagement du terrain -
1348, boul. Lionel-Boulet

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme résolution numéro CCU 2013-09-53 du 25 septembre 2013 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 1255-63-4829 afin d'autoriser le projet de construction et d'aménagement paysagers au 1350, boul. Lionel-Boulet, le tout conformément aux plans réalisés par monsieur Daniel Cournoyer, architecte, (projet intitulé «Entrepôt Roger Bibeau» plan d'élévation et d'aménagement du terrain daté du 5 juin 2013 et perspective datée du 23 septembre 2013) tels qu'illustrés en annexe des présentes.

Le bâtiment est sis au 1348, boul. Lionel-Boulet sur le lot 282-1 dans la zone I-207.

Adoptée.

**2013-375 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 1255-63-4829
Construction d'un bâtiment principal et aménagement du terrain -
1350, boul. Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme résolution numéro CCU 2013-09-54 du 25 septembre 2013 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° n° 1255-63-4829 afin d'autoriser le projet de construction et d'aménagement paysagers au 1350, boul. Lionel-Boulet, le tout conformément aux plans réalisés par monsieur Daniel Cournoyer, architecte, (projet intitulé «Entrepôt Roger Bibeau» plan d'élévation et d'aménagement du terrain daté du 5 juin 2013 et perspective datée du 23 septembre 2013) tels qu'illustrés en annexe des présentes.

Le bâtiment est sis au 1350, boul. Lionel-Boulet sur le lot 282-1 dans la zone I-207.

Adoptée.

**2013-376 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 1354-27-4085
Agrandissement du bâtiment principal
1445, boul. Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme résolution numéro CCU 2013-09-59 du 25 septembre 2013 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 1354-27-4085 autorisant l'émission du certificat d'autorisation pour l'agrandissement du bâtiment principal le tout conformément aux plans préparés par monsieur Michel Pérusse architecte (projet B13 1241) datés du 13 septembre 2013.

Le bâtiment est sis au 1445, boul. Lionel-Boulet sur les lots 515-8 et 515-P dans la zone I-207.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2013-377 Location de camions avec opérateurs - Transport de neige saison
2013-2014 – Les Entreprises RDL (2000) inc. et Benvas Excavation inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la location de camions avec opérateurs pour le transport de neige saison 2013-2014;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date 19 septembre 2013 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au aux deux (2) soumissionnaires conformes selon la priorité établie à Les Entreprises RDL (2000) inc. pour deux (2) camions, pour 115 heures chacun, pour un montant de 18 400 \$ plus taxes, et à Benvas Excavation inc. pour cinq (5) camions, pour 116 heures chacun, pour un montant de 49 300 \$ plus taxes.

Cette dépense est imputée au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2447

Adoptée.

**2013-378 Transport de l'eau pour 2014 avec option de reconduction deux (2) années supplémentaires
Transport O-Claire (9283-3540 Québec inc.)**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour le transport de l'eau pour 2014 avec option de reconduction pour deux (2) années supplémentaires en 2015-2016;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 13 septembre 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Transport O'Claire* (9283-3540 Québec inc.) de *Saint-Jean-sur-Richelieu*, pour le transport de l'eau pour 2014 avec option de reconduction pour deux (2) années supplémentaires, selon sa soumission du 19 septembre 2013, sur une base maximale de 230 heures pendant cette année, pour un montant total de 27 180 \$ plus taxes applicables.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Adoptée.

**2013-379 Appel d'offres - Services professionnels notaire – élaboration, signature et publication de servitudes – enfouissement des utilités publiques, rue Sainte-Anne
Approbation des critères et exigences**

Considérant les dispositions de l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage, les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres pour les services professionnels de notaire pour l'élaboration, signature et publication de servitudes – enfouissement des utilités publiques, rue Sainte-Anne.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2013-380 Autorisation de signature
Acte de servitude 196, rue Sainte-Anne
Monsieur Denis Choquette et la ville de Varennes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Dampousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre monsieur Denis Choquette et la ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2013-381 Autorisation de signature – Acte de servitude 124, rue Sainte-Anne
Monsieur Claude Brunelle**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Dampousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre la ville de Varennes et monsieur Claude Brunelle; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2013-382 Autorisation de signature – Acte de servitude 126-128, rue Sainte-Anne
Monsieur Patrick Brunelle**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Dampousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre la ville de Varennes et monsieur Patrick Brunelle; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2013-383 Autorisation de signature – Acte de vente et de servitude
76-78, rue Sainte-Anne
Madame Danièle Chaput et monsieur Louis Tousignant**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Dampousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la ville de Varennes, l'acte de vente et de servitude à intervenir entre la ville de Varennes, madame Danièle Chaput et monsieur Louis Tousignant; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2013-384 Autorisation de signature
Acte de correction d'un acte de vente
Partie du lot 73 du cadastre officiel Paroisse de Varennes**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de correction (de l'acte de vente reçu devant Me Nathalie Jodoin le 23 septembre 2013 et publié sous le numéro 20 280 901) à intervenir devant Me Nathalie Jodoin, notaire, entre la ville de Varennes, David Tremblay et Catherine Laliberté, relativement au lot P-73 du cadastre officiel Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères; tel acte est joint à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2013-385 Convention d'amendement pour l'acquisition d'un terrain vacant
additionnel
Groupe Jean Coutu (PJC) inc.
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la ville de Varennes, la convention d'amendement pour l'acquisition d'un terrain vacant additionnel à intervenir entre le Groupe Jean Coutu (PJC) et la ville de Varennes; telle convention est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2013-386 Modification contractuelle – Gestion en impartition de la liste
électorale
Innovision+**

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 15 052,28 \$, plus taxes, au contrat attribué à Innovision + selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

Certificat de la trésorière numéro 2450

Adoptée.

**2013-387 Modification contractuelle – Entreprises C.R. Ménard inc.
Travaux supplémentaires
Réhabilitation rues Nicolas-Choquet et Beauchamp**

Considérant les dispositions de la *Politique de gestion contractuelle*;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raisons de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 64 983,27 \$, plus taxes, au contrat de réhabilitation de la chaussée rues Nicolas-Choquet et Beauchamp attribué à *Entreprises C.R. Ménard inc. pour des travaux* supplémentaires, selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

Certificat de la trésorière numéro 2451

Adoptée.

**2013-388 Acquisition d'un contrepoids pour la pelle excavatrice sur chenilles –
Service des travaux publics
Autorisation de dépense au fonds de roulement**

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Travaux publics en date du 25 septembre 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie Cimi inc. de Beloeil l'acquisition d'un contrepoids pour la pelle excavatrice sur chenilles pour un montant n'excédant pas 3 500,00 \$.

Le remboursement de cette somme est affecté au *Fonds de roulement* sur une période de cinq ans à compter de 2014.

Certificat de la trésorière numéro 2446

Adoptée.

**2013-389 Amendement – Résolution n° 2013-278
Fourniture et installation de module de jeux au parc de la Commune
Unova aires de jeux**

Considérant qu'il y a lieu d'amender la résolution 2013-278 adoptée par le conseil municipal le 8 juillet 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'amender la résolution numéro 2013-278 afin de modifier le montant de 5 000 \$ mentionné au dernier paragraphe du dispositif par le montant de 12 500 \$;

D'ajouter le paragraphe suivant au dispositif : La présente dépense est affectée au fonds de réserve Parcs et Terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 2449

Adoptée.

**2013-390 Financement par billets
1 060 000 \$ - 9 octobre 2013
Modifications règlements d'emprunt**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite emprunter par billet un montant total de 1 060 000 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de
553	66 000 \$
568	159 400 \$
619	284 200 \$
664	75 500 \$
678	70 300 \$
692	396 400 \$
786	8 200 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 060 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 553, 568, 619, 664, 678, 692 et 786 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 9 octobre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2014.	125 300 \$
2015.	129 300 \$
2016.	133 900 \$
2017.	138 300 \$
2018.	143 000 \$ (à payer en 2018)
2018.	390 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Varennes émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 octobre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 664, 678 et 692, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

2013-391

**Financement par billets
1 060 000 \$ - 9 octobre 2013
Adjudication : Banque Royale du Canada**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la ville de Varennes accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 9 octobre 2013 au montant de 1 060 000 \$ par billets, en vertu des règlements numéros 553, 568, 619, 664, 678, 692 et 786 au prix de 100,00000 échéant en série cinq (5) ans, comme suit :

Montant	Taux	Échéance
125 300 \$	3,00000 %	9 octobre 2014
129 300 \$	3,00000 %	9 octobre 2015
133 900 \$	3,00000 %	9 octobre 2016
138 300 \$	3,00000 %	9 octobre 2017
533 200 \$	3,00000 %	9 octobre 2018

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée.

2013-392

Confirmation de participation et appui au Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries pour le projet de Restauration du secteur de l'embouchure de la rivière Saint-Charles dans le cadre du Projet d'aménagement d'un parc nature en bordure de la rivière Saint-Charles à Varennes

Considérant que le comité zip des seigneuries est un organisme de concertation régionale voué à la protection, la restauration et la mise en valeur des ressources et usages liés au fleuve Saint-Laurent et que la ville de varennes siège sur le conseil d'administration de cet organisme;

Considérant que le comité zip des seigneuries propose à la ville de varennes d'effectuer des recherches de subventions pour la réalisation du projet de restauration du secteur de l'embouchure de la rivière saint-Charles dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc nature en bordure de la rivière saint-Charles, tel que présenté dans le document intitulé « projet d'aménagement d'un parc nature en bordure de la rivière saint-Charles à varennes » daté du 18 juin 2013;

Considérant que l'objectif de ce projet est de protéger, de restaurer et de mettre en valeur la biodiversité du parc saint-Charles en favorisant la réappropriation du milieu par la collectivité;

Considérant que le projet permettra à la ville de varennes de maintenir et d'accroître la biodiversité sur son territoire, de compléter un réseau de sentiers pédestres et cyclables, de sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement, de poursuivre les objectifs de la ceinture verte en consolidant les boisés existants et en créant de nouveaux îlots boisés, de diminuer la pollution diffuse provenant du milieu agricole afin de protéger la frayère de la rivière saint-Charles, de sensibiliser les agriculteurs aux pratiques agricoles durables et d'harmoniser la vocation récréologie avec les objectifs de protection de la biodiversité;

Considérant que la Ville de Varennes est engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale visant la protection, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels de son territoire et que le projet du Comité ZIP des Seigneuries cadre dans les orientations du plan d'action de la politique environnementale de la Ville;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes accepte de contribuer et appuie le projet de Restauration du secteur de l'embouchure de la rivière Saint-Charles dans le cadre du Projet d'aménagement d'un parc nature en bordure de la rivière Saint-Charles à Varennes, tel que présenté par le Comité ZIP des Seigneuries le 18 juin 2013.

Adoptée.

2013-393 Demande de révision CPTAQ – Chalet du Boisé Varennois inc.

Considérant la décision numéro 367177 de la CPTAQ laquelle autorise, sur le site du Chalet du Boisé Varennois inc., l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'ajout d'un usage de type hôtellerie ou d'hébergement, avec station balnéaire, le tout, à l'intérieur d'une parcelle de un hectare;

Considérant que le Chalet du Boisé Varennois inc. souhaite revoir les limites de la parcelle de un hectare à l'intérieur de laquelle la CPTAQ a autorisé l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, afin notamment, de permettre l'aménagement d'un système d'évacuation et de traitement des eaux usées conforme aux normes gouvernementales et afin de bien représenter la situation actuelle des aires de stationnement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal demande à la CPTAQ de réviser la décision numéro 367177 afin de revoir les limites de la parcelle de un hectare à l'intérieur de

laquelle est autorisé l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le site du Chalet du Boisé Varennois inc. et ce, tel qu'identifié au plan de propriété préparé par Mario Dumont, arpenteur-géomètre, dossier 1926 MD P04, minute 2977, en date du 5 septembre 2013, faisant partie intégrante de la présente résolution comme annexe A.

Adoptée.

2013-394 Achats regroupés – Octroi du contrat en assurance de dommages pour les regroupements Varennes/Sainte-Julie

Attendu que conformément à la loi, l'UMQ a lancé un appel d'offres public afin d'obtenir d'une firme de courtiers d'assurance des primes pour diverses couvertures en assurances de dommages pour les municipalités composant le regroupement Varennes/Sainte-Julie;

Attendu que l'UMQ a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 22 août dernier;

Attendu que trois soumissions conformes ont été reçues;

Attendu qu'un rapport complet d'analyse des soumissions daté du 5 septembre 2013; a été déposé par René Laporte et associé et qu'il y est recommandé d'octroyer le mandat à BFL Canada tel rapport étant en annexe des présentes;

Attendu que les membres du regroupement recommandent d'octroyer le mandat à BFL Canada;

Attendu que l'UMQ a octroyé le mandat à BFL Canada par sa résolution CA-2013-09-18 du 20 septembre 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le paiement de 92 485,63 \$ à BFL Canada, représentant les primes d'assurances de dommages de la ville de Varennes pour le terme 2013-2014;

D'autoriser de plus, le versement à l'UMQ de la somme de 65 222,00 \$, représentant la quote-part de la ville de Varennes pour les fonds de garantie en assurance des biens et en assurance responsabilité civile.

Adoptée.

2013-395 Conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de nonaccès sur les routes appartenant au ministère des Transports du Québec

Considérant que la Ville de Varennes s'est récemment enquis des conditions exigées par le Ministère des Transports du Québec pour la levée d'une servitude restreignant l'usage (espace vert) d'un terrain que ledit ministère lui avait cédé à titre gratuit par le passé;

Considérant que le ministre des Transports du Québec exige une contribution financière équivalente à la juste valeur marchande estimée du terrain, ce qui est acceptable puisque ledit terrain a été cédé à la Ville à titre gratuit;

Considérant cependant que le ministère exige de plus qu'en cas de cession ultérieure dudit terrain par la ville à un tiers, l'acquéreur devra être trouvé par appel de propositions public;

Considérant que cette condition ne laisse pas à la ville la flexibilité nécessaire à une saine gestion de l'aménagement de son territoire et compromet la mise sur pied de projets porteurs pour la collectivité varennoise;

Considérant de plus qu'une condition supplémentaire exige que la ville, en cas de cession à un tiers, verse au ministère un montant supplémentaire équivalent au plus élevé entre la valeur de la transaction ou la juste valeur marchande du terrain, ayant pour effet de faire payer à terme au moins le double de la valeur marchande réelle;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la *Loi sur la Voirie*, de permettre la revente du terrain de gré à gré et de n'exiger, comme versement supplémentaire suite à une cession à un tiers, que la portion du prix de vente excédant le montant de la contribution financière exigée pour la levée de la servitude d'usage.

Adoptée.

2013-396 Nomination de représentants – CIT Sorel-Varennes

Attendu qu'un membre du conseil a été désigné comme délégué de la municipalité sur le conseil d'administration du Conseil intermunicipal de transport Sorel-Varennes (ci-après, le «CITSV»);

Attendu qu'un autre membre du conseil a été désigné comme délégué substitut sur le conseil d'administration du CITSV;

Attendu le projet de dissolution de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel sur le conseil d'administration de laquelle siège actuellement le maire de la municipalité;

Attendu qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables que le maire de la municipalité siège sur le conseil d'administration du CITSV;

Attendu le troisième alinéa de l'article 468.16 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C-19) applicable au CITSV en vertu de l'article 10 de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De désigner le maire de la municipalité comme délégué de la municipalité sur le conseil d'administration du CITSV;

De désigner monsieur le conseiller Francis Rinfret comme délégué substitut de la municipalité sur le conseil d'administration du CITSV;

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Adoptée.

**2013-397 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2013-10 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 2 octobre 2013.

Adoptée.

**2013-398 Politique – Harcèlement et violence au travail
Modification**

Considérant une demande de la MRC Marguerite-D'Youville;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil adopte la Politique intitulée « Harcèlement et violence au travail » ayant pour but d'établir les règles de la Ville de Varennes concernant le harcèlement au travail, telle qu'annexée à la présente comme si au long reproduite.

La présente politique remplace la politique adoptée par la résolution numéro 2012-255 du 4 juin 2012.

Adoptée.

**2013-399 Renonciation aux droits de reprise – Terrain vendu à
Les Investissements Innoval inc. (lots P-515 et P-516)**

Considérant la signature de l'acte de vente des terrains connus sous les numéros de lots P-515 et P-516 à Les Investissement Innoval inc., notarié le 6 septembre 2012;

Considérant les dispositions de la *loi sur les immeubles industriels municipaux*;

Considérant le bâtiment présentement en construction sur lesdits lots;

Considérant par conséquent que la Ville de Varennes n'exercera jamais son droit de reprise du terrain prévu à l'article 17 de l'acte précité, parce que celui-ci ne s'applique qu'en l'absence de bâtiment sur les lieux trois (3) ans après la vente;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

La Ville de Varennes consent à renoncer à son droit au sens de l'article 17 de l'acte cité au préambule des présentes

D'autoriser Me Marc Giard, directeur des Services juridiques et greffier, à signer tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

2013-400 Remerciements aux employés de la Ville de Varennes

Attendu que depuis novembre 2009, le présent Conseil a pu présider aux destinées de la Ville de Varennes;

Attendu que le Conseil a toujours pu compter, pour l'exécution de ses décisions, sur le dévouement à la cause publique et le professionnalisme des employés de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du Conseil municipal remercient sincèrement l'ensemble des employés de la Ville de Varennes pour la qualité de leur travail effectué au cours des dernières années.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Accumulation de tas de terre sur l'ancien golf
- Raison justifiant le blocage dans ledit projet
- Largeur insuffisante de la rue Sainte-Anne
- Demande d'élargissement aux intersections de la rue Nicolas-Choquet et dépôt d'une pétition
- Autorisation du MDDEFP pour des scories
- Demande d'élargie la rue Sainte-Anne à 5.8 mètres
- Transaction immobilière et don aux fonds philanthropiques pour la bibliothèque
- Montant du don effectué par M. Luc Poirier aux fonds philanthropiques pour la bibliothèque
- Démission de M. Joël Beauchemin
- Décision du Syndic de l'ordre des denturologistes
- Demande de rétablissement du sens unique massue
- Nombre d'enfants sur la rue Massue justifiant le sens unique
- Demande de rétablissement du sens unique sur la rue Massue, ou a défaut, implantation d'autre option de ralentissement ou détournement de la circulation
- Demande de rétablissement du sens unique sur la rue Massue pour des motifs de sécurité
- Arrêt à l'intersection de la rue Sainte-Anne et de la rue Massue installé trop haut et absence de marquage au sol à ladite intersection
- Demande de rétrécissement sur la rue Sainte-Anne et permission de la circulation à deux sens
- État de la voie ferrée devant l'ancienne école Labarre
- État d'avancement de l'aménagement du stationnement incitatif de l'AMT
- Demande de changement du couvert végétal sur la promenade Sainte-Marguerite-D'Youville
- Localisation de la piste cyclable au parc de la Commune
- Soutient au projet pilote de sens unique sur la rue Massue et proposition d'alternatives
- Demande de mise en place de réglementation visant à limiter les boîtes métalliques visant à recueillir les dons de vêtements.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h 49.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA